



DEPARTEMENT DU VAL-D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

P.V n°01-01

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
MERCREDI 22 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mars, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale, légalement convoqué par courrier du 13 mars 2017 et par affichage du 13 mars 2017, s'est réuni à la Mairie d'Andilly, 1 rue René Cassin, dans la salle des Conseillers, sous la présidence de Monsieur Daniel FARGEOT, Maire et Président du conseil d'administration.

Membres présents :

Monsieur Serge BIGUENET, Monsieur Olivier HERTOUX, Madame Christine DESCHRYVER, Madame Françoise GION, Madame Nicole MARQUET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Daniel FARGEOT	à	Monsieur Serge BIGUENET
Mme Anne-Flore SCHOONJANS	à	Monsieur Olivier HERTOUX
Mme Lydie MAZZARDI	à	Madame Christine DESCHRYVER

LA SEANCE EST OUVERTE A 19 HEURES ET 30 MINUTES

off
Sh

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

RAPPORTEUR : M. SERGE BIGUENET, VICE-PRESIDENT

Monsieur le Vice-Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil d'administration ayant entendu l'exposé et après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

RAPPORTEUR : M. SERGE BIGUENET, VICE-PRESIDENT

Monsieur le Vice-Président présente au Conseil d'administration le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Daniel FARGEOT, Président du CCAS.

Le Conseil d'administration ayant entendu l'exposé et après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

RAPPORTEUR : M. SERGE BIGUENET, VICE-PRESIDENT

Monsieur le Vice-Président présente au Conseil d'administration le budget primitif 2017 du CCAS.

Le Conseil d'administration ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

Après examen des différents postes,

Approuve par chapitre budgétaire, les inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de chacune des sections – investissement et fonctionnement – du budget primitif 2017 du CCAS, qui s'équilibre comme suit :

	Section fonctionnement	Section investissement
Dépenses	39 377.70 €	/
Recettes	39 377.70 €	/

PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 20H15

Le Secrétaire de séance,

Olivier HERTOUX



Le Vice-Président du CCAS,

Serge BIGUENET

